



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 9/2009

Concerne : demande de crédit pour la rénovation des installations du Tennis-Club d'Epalinges sises au Bois-de-Ban

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Historique du club

Le Tennis-Club d'Epalinges (ci-après, TCE) a été fondé en 1973; il disposait alors de 3 courts, financés par la commune et implantés dans le quartier du Bois-de-Ban, sur des parcelles communales.

Le TCE compte actuellement plus de 300 membres, dont environ 150 juniors. Son école de tennis permet à 90 jeunes de pratiquer leur sport favori. Environ 260 membres, soit la grande majorité, sont domiciliés à Epalinges.

En 1978, le Complexe du TCE a été agrandi par l'adjonction de 2 courts supplémentaires, ainsi que la construction d'un club house, financés en partie par les fonds propres du Club, et également par un prêt bancaire.

2. Développement

Nature des surfaces des courts

- de 1973 à 1986 : surfaces en Green Set (dur);
- de 1986 à 1996 : surfaces en gazon synthétique (moquette lestée de sable de quartz);
- de 1996 à ce jour : surface Wimbledon Soft (moquette lestée de sable de quartz recouverte de granulés de gomme).

Surfaces actuelles

En 1996, lors du changement du revêtement de surface des courts, le fournisseur avait donné une garantie de 5 ans, et prédit une durée de vie de l'ordre de 10 ans. Depuis lors, 13 années se sont écoulées, et l'usure se remarque sur l'épaisseur de la moquette (de 11 mm à neuf, elle varie aujourd'hui entre 6 et 8 mm).

Procédure de changement des surfaces

Une Commission de changement de surface a été créée au sein du TCE, et 3 revêtements différents ont été testés par une équipe de 8 membres du Club, à savoir :

- **Smash Court** à Bussigny : gazon synthétique avec remplissage de sable céramique;
- **Clay Tech** à Collonge Bellerive : moquette en fibre de polypropylène recouverte de brique pilée (revêtement identique à la terre battue);
- **Tennis Force** aux Brenets : support en granulat lié au polyuréthane recouvert de brique pilée (revêtement identique à la terre battue).

Le résultat de ces tests a donné largement la préférence aux 2 surfaces de type terre battue, notamment pour leur confort d'utilisation et leur capacité à répondre également aux exigences des compétiteurs. Le TCE dispose en effet d'une équipe Homme en Ligue Nationale C, et d'une équipe Dames en 1^{ère} ligue.

Le Comité du TCE, dans sa séance du 20 avril 2009, a approuvé le choix de la Commission des surfaces.

3. Aspect financier

En date du 27 avril 2009, deux membres du Comité ont rencontré le représentant de la Société Real Sport SA, afin de discuter des offres et des durées de vie estimées. Il en ressort les chiffres suivants :

Smash Court	:	garantie de 10 ans, durée de vie estimée à 13 ans, prix <u>CHF 275'000.--</u> ;
Clay Tech	:	garantie de 5 ans, durée de vie estimée entre 7 et 10 ans, prix <u>CHF 318'000.--</u> , dont <u>CHF 49'000.--</u> pour le système d'arrosage;
Tennis Force	:	garantie de 10 ans, durée de vie estimée 20 ans, avec une rénovation partielle après environ 6 à 7 ans pour un coût de <u>CHF 12'500.--</u> , ainsi qu'une seconde intervention après 12 à 13 ans pour un coût de <u>CHF 62'500.--</u> , prix de <u>CHF 334'000.--</u> , dont <u>CHF 49'000.--</u> pour le système d'arrosage, montant ramené à <u>CHF 320'000.--</u> car le TCE serait le premier club de la région lémanique à disposer de cette surface.

En faisant une analyse de coût sur une durée de 20 ans, les trois surfaces reviennent respectivement à :

Smash Court	:	<u>CHF 423'000.--</u> (CHF 275'000.-- pour 13 ans, soit CHF 423'000.-- pour 20 ans);
Clay Tech	:	<u>CHF 587'000.--</u> (CHF 49'000, arrosage + CHF 538'000.--(CHF 269'000.-- pour 10 ans, soit CHF 538'000 pour 20 ans));
Tennis Force	:	<u>CHF 395'000.--</u> (CHF 320'000.-- + CHF 75'000.-- de rénovation partielle).

Outre une durée de vie plus longue due au support en granulat lié au polyuréthane (sorte de goudron poreux et souple), la surface **Tennis Force** permet une rénovation partielle. En effet, il est possible de découper la partie des courts la plus usée et de refaire la « chape » uniquement à ces endroits, ce que ne permettent pas les autres surfaces.

Présentation sous forme de tableau et en CHF

Surface	Coût arrosage	Coût pour 5 surfaces	Durée de garantie	Durée de vie estimée	Rénovation partielle	Coût sur 20 ans
Smash Court	0.--	275'000.--	10 ans	13 ans	Impossible	423'000.--
Clay Tech	49'000.--	269'000.--	5 ans	10 ans	Impossible	587'000.--
Tennis Force	49'000.--	271'000.--	10 ans	20 ans avec rénovation partielle	12'500.-- après 7 ans 62'500.-- après 13 ans	395'000.--

Les frais de remise en état en début de saison sont comparables pour les 3 types de revêtement. Par contre, les 2 surfaces de type terre battue vont induire une consommation d'eau que l'on peut estimer à environ CHF 3'000.-- par année.

Dès lors, le choix se porte logiquement sur le **Tennis Force**, surface récente en Suisse Romande, mais existante depuis environ 6 ans notamment en Allemagne.

Toutefois, ce choix demande un investissement initial plus élevé que celui prévu dans le Plan des investissements (CHF 175'000.--), largement amorti sur une durée plus longue. Dès lors, si la commune prend en charge le changement des 3 surfaces dont elle est la propriétaire, ce qui a toujours été le cas jusqu'ici, la demande de crédit porte sur un montant de CHF 200'000.-- (CHF 320'000.-- pour 5 courts (CHF 49'000.-- + CHF 271'000.--) => CHF 192'000.-- pour 3 courts, arrondi à CHF 200'000.--). Il est encore précisé ici que même si la santé financière du TCE semble être saine, il n'en n'est pas pour autant capable d'assumer seul le coût total des rénovations projetées.

Cet investissement ne provoquera pas de frais d'exploitation supplémentaires pour la commune.

Question planning d'intervention, le changement des surfaces concernées est prévu entre la mi-juillet et début août 2009, cette période correspondant à une faible fréquentation des installations par les membres du Club.

Autres soutiens financiers accordés au TCE par la Municipalité

Depuis 2007, la Municipalité alloue au TCE une aide annuelle de CHF 12'000.--, correspondant à sa participation aux frais d'exploitation et d'entretien des courts (eau, électricité, entretien des surfaces de jeu).

A l'instar des autres sociétés communales, une subvention pour les juniors est également accordée (CHF 60.-- par membre) : CHF 7'560.-- pour 2008 (CHF 7'440.--, en 2007).

Cautionnement solidaire de CHF 170'000.--, auprès de la BCV, au 1^{er} juin 2005 = couverture de CHF 160'000.-- sous forme de prêt hypothécaire à taux fixe; CHF 10'000.-- limite de crédit en compte courant, utilisable sous forme débitrice ou créancière; CHF 140'000.-- avance à terme fixe.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 9 du 18 mai 2009,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.-- (deux cent mille francs) pour la rénovation des installations du Tennis-Club d'Epalinges sises au Bois-de-Ban (3 courts communaux);**
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 18 mai 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Annexes : - plan de situation
- Photo aérienne du site

Représentant municipal délégué : M. Yvan Tardy, Syndic